Consumer and Corporate Affairs Canada — Consommation et Corporations Canada
Legal Metrology — Métrologie légale

APPROVAL No. - Nº D'APPROBATION
S.WA-660 Rev. 3

JUL JUIL 24 1986

## NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

## AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

Howe Richardson Inc.
217 Brunswick Blvd.
Pointe Claire, Québec
H9R 4R7

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

Mechanical Platform or Bench Scale / Balance mécanique à plate-forme ou de comptoir.

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Howe Richardson Inc.
or/ou
Robert Morse Corporation

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

Current Model N°
Nouveaux n° de modèles
5401
5402

Former Model N°
54XL
54XL-1

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

1100 lb or/ou 500 kg
2000 lb or/ou 1000 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of salient features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.



SUMMARY DESCRIPTION:

These scales may be furnished either for bench or floor use.

Beam style may be single or double bar with counterpoise weights, or full capacity type.

These scales may be equipped with a balance indicator, cut-off devices, and counting attachments with ratios of 100:1 and 10:1.

Scales may be furnished with beam graduations, and counterpoise weights in avoirdupois or metric units or in both. Where both units are used, the graduations must be clearly identified between avoirdupois and metric and the two sets of counterpoise weights must differ in shape and colour.

These scales are equipped with two L-shaped load levers of welded steel construction. The levers are connected by means of two loop bearing assemblies, one on each side of the lever assembly.

Beams are of die cast alloy with brass poises. Counterpoise weights are of cast iron.

Later versions of scale models listed may have die cast alloy, brass or stainless steel beams with or without inserts. The poises on these beams are brass, attached with a formed brass carriage.

Load platforms and all housings are of welded sheet steel with enamel finish.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les balances sont disponibles en modèles à installation sur comptoir ou à installation au sol.

Les modèles à fléau peuvent être munis d'un ou de deux fléaux avec contrepoids ou d'un fléau à pleine portée.

Les balances visées peuvent être équipées d'un indicateur d'équilibre, de dispositifs de coupure et d'accessoires de comptage à rapports de 100:1 et 10:1.

La graduation des fléaux et les contrepoids peuvent être en avoirdupois ou en unités métriques, ou les deux. Lorsque les deux systèmes d'unités sont utilisés, les échelles de graduation doivent être identifiées clairement et les deux séries de contrepoids doivent être de forme et de couleur différentes.

Les balances sont pourvues de deux leviers de charge en "L", en acier soudé. Les leviers sont reliés au moyen de deux anneaux fixés à chacune des extrémités de l'ensemble de leviers.

Les fléaux sont en alliage moulé sous pression et comportent des curseurs en laiton. Les contrepoids sont en fonte.

Les versions plus récentes des modèles énumérés peuvent être munies de fléaux en alliage moulé sous pression, en laiton ou en acier inoxydable, avec ou sans pièces rapportées. Les curseurs de ces fléaux sont fabriqués de laiton et fixés au moyen d'une pièce mobile en laiton façonnée.

Les plates-formes de chargement ainsi que tous les boîtiers sont en tôle d'acier émaillée, soudée.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

for/pour W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-H186-18
PROJECT/Projet: AP-ML-85-0036

JUL JUIL 24 1986



